

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 4 OCTOBRE 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 4 octobre 2021 à 20 heures au centre communautaire, 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Absente : Mme Elisabeth Leclerc

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

Le président de la séance, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 8 octobre 2021 par le décret 1277-2021 du 29 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région socio sanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2021-040 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement en limitant le nombre de personnes à 25 (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas le respect de la distanciation sociale de 2 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE la salle habituelle du conseil n'est pas suffisamment grande pour accueillir les citoyens avec les mesures de distanciation ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue exceptionnellement au 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021**
 - 2.2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2021**
- 3. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. SUBVENTION DU CHŒUR DE L'ISLE D'ORLÉANS**
 - 5.2. RENOUVELLEMENT LICENCE ZOOM**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. RENFLOUEMENT DE LA TROUSSE PR**
 - 6.2. ACHAT BOMBONNE DE CALIBRATION DES GAZ**
 - 6.3. CONGRÈS DES INTERVENANTS EN SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 6.4. FRAIS COVID DE CAUCA**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1. DÉNEIGEMENT 2021-2022**
 - 7.2. FERMETURE ROUTE DU MITAN**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. RÉSERVOIR DIÉSEL DÉSAFFECTÉ**
 - 8.2. RECONDITIONNER LA POMPE #1 DU PP2**
- 9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. HALLOWEEN 2021**
 - 10.2. ASSOCIATION DE SOCCER DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**
- 11. CORRESPONDANCE**
 - 11.1. CLUB DE L'AMITIÉ ET DES AINÉS DE SAINT-JEAN**
- 12. VARIA**
 - 12.1. EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE**
 - 12.2. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE EN INGÉNÉRIE DE LA CÔTE LAFLEUR**
 - 12.3. PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA CÔTE LAFLEUR**
 - 12.4. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE EN ARCHITECTURE GRANGE DIME**
 - 12.5. RÉPARATION DU VESTIAIRE DE LA PATINOIRE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 2021-10-206**
- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).
 - 2. ACCEPTATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1. Acceptation du procès-verbal du 7 septembre 2021**

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).
 - 2.2. Acceptation du procès-verbal du 27 septembre 2021**

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).
 - 3. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**
 - 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

2021-10-209

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 117 219.17 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).
 - 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. SUBVENTION AU CHŒUR DE L'ISLE D'ORLÉANS**

2021-10-210

En appui au Chœur de l'Isle d'Orléans, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et résolu de leur octroyer une subvention de 30.00 \$ afin d'encourager la trentaine de choriste fiers d'être les ambassadeurs de l'Isle d'Orléans lors de leur concert.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-211

5.2. RENOUELEMENT LICENCE ZOOM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit continuer à rendre accessibles les visio-conférences ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a encore des réunions via la plateforme ZOOM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Fortier et résolu de renouveler la licence ZOOM pour un montant de 200.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-10-212

6.1. RENFLOUEMENT DE LA TROUSSE PR

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser l'achat de matériel médical afin de renflouer la trousse PR pour un montant approximatif de 1 500.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-213

6.2. ACHAT BOMBONNE DE CALIBRATION DES GAZ

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'autoriser l'achat d'une bombonne de calibration pour le détecteur de gaz pour un montant de 285.00 \$ excluant le transport et les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-214

6.3. CONGRES DES INTERVENANTS EN SECURITE INCENDIE

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'autoriser l'inscription du directeur en sécurité incendie au congrès des intervenants en sécurité incendie selon les coûts suivants :

- 3 jours de congrès : 350.00 \$, incluant 3 dîners et 1 souper ;
- 2 nuitées à l'hôtel : 340.00 \$;
- 3 déjeuners : 20.00 \$/déjeuner
- 2 soupers : 35.00 \$/souper

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-215

6.4. FRAIS COVID DE CAUCA

La centrale d'appel CAUCA a un déficit budgétaire dû aux exigences gouvernementales de la COVID-19, il est donc proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser le paiement de la facture des frais COVID au montant de 423.57 \$. Ce montant sera pris dans le surplus de l'année courante.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1. DÉNEIGEMENT 2021-2022

2021-10-216

M. Alain Létourneau informe qu'il est en conflit d'intérêts et qu'il s'abstient de participer aux débats concernant l'item déneigement hiver 2021-2022.

CONSIDÉRANT la réception des soumissions jusqu'au 27 septembre à 16 h ;

Résultat de l'ouverture des soumissions

<u>Items à déneiger</u>	<u>Noms soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Éric Lachance	600.00 \$
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Éric Lachance Maxime Létourneau	600.00 \$ 600.00 \$
C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Aucune soumission	
D. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	575.00 \$
E. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Ferme Clotal	549.00 \$ tx
F. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Ferme Clotal	429.00 \$ + tx
G. CÔTE LAFLEUR	Éric Lachance	10 000.00 \$
H. CHEMIN LAFLEUR	Éric Lachance Maxime Létourneau	4 000.00 \$ 2 950.00 \$
I. RUE DE L'ÉGLISE: à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	1 500.00 \$
J. ROUTE DU MITAN: du ch. Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	3 500.00 \$
K. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	3 500.00 \$
L. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace	Éric Lachance	150.00 \$/h
Sablage	Éric Lachance	300.00 \$/h
Déneigement	Éric Lachance	150.00 \$/h
Déneigement route du Mitan au printemps	Ferme Clotal Éric Lachance	140.00 \$/h + tx 175.00 \$/h

Attribution des contrats

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'attribuer les contrats de déneigement pour l'hiver 2021-2022 comme suit et de retourner en appel de soumissions pour les items B & C, dont l'ouverture des soumissions se fera le lundi 25 octobre 2021 à 16h :

<u>Items à déneiger</u>	<u>Noms soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Éric Lachance	600.00 \$
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Retour en soumission	
C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Retour en soumission	
D. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	575.00 \$
E. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Ferme Clotal	549.00 \$ + tx
F. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Ferme Clotal	429.00 \$ + tx
G. CÔTE LAFLEUR	Éric Lachance	10 000.00 \$
H. CHEMIN LAFLEUR	Maxime Létourneau	2 950.00 \$
I. RUE DE L'ÉGLISE: à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	1 500.00 \$
J. ROUTE DU MITAN: du ch. Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	3 500.00 \$
K. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	3 500.00 \$
L. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace	Éric Lachance	150.00 \$/h
Sablage	Éric Lachance	300.00 \$/h
Déneigement	Éric Lachance	150.00 \$/h
Déneigement route du Mitan au printemps	Ferme Clotal	140.00 \$/h + tx

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7.2. FERMETURE ROUTE DU MITAN

2021-10-217

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et résolu de fermer la route du Mitan pour la saison hivernale 2021-2022, du 1er novembre 2021 jusqu'au 1er mai 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RÉSERVOIR DIÉSEL DÉSAFFECTÉ

2021-10-218

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Fortier et résolu de faire l'achat d'un réservoir diésel désaffecté de la compagnie SG Énergie au montant de 200.00 \$ excluant les taxes ainsi que de le faire transporter par la compagnie Remorquage des chutes au montant approximatif de 170.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-219

8.2. RECONDITIONNER LA POMPE #1 DU PP2

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu de faire reconditionner la pompe #1 du PP2 chez Gaétan Bolduc pour un montant approximation de 4 000.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

AUCUNE RESOLUTION

10. LOISIRS ET CULTURE

2021-10-220

10.1. HALLOWEEN 2021

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser la directrice générale de faire des achats pour l'Halloween au montant approximatif de 600.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-221

10.2. ASSOCIATION DE SOCCER DES PREMIERES SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut encourager l'activité sportive chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE dans la politique familiale, l'Île d'Orléans est associée à l'association de soccer des premières seigneuries ;

CONSIDÉRANT QUE 17 enfants de la municipalité sont actifs dans cette association ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu de verser à l'association de soccer des premières seigneuries un montant de 969.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

11. CORRESPONDANCE

2021-10-222

11.1. CLUB DE L'AMITIÉ ET DES AÎNÉS DE SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le club n'a pas épuisé son budget 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie empêche le club de faire ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu de payer les cartes des 101 membres qui sont à 20.00 \$ chacune, ce qui correspond à un montant de 2 020.00 \$. Il est également résolu de donner un montant de 1 260.00 \$ pour 42 cadeaux à 30.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

12. VARIA

2021-10-223

12.1. EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contacté une candidate potentielle pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT QUE la candidate doit divulguer sa décision dans la semaine à venir ;

CONSIDÉRANT QUE la candidate a plusieurs années d'expérience à ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une période de transition à faire lorsqu'il y a embauche de personnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser la directrice générale à embaucher une secrétaire-trésorière adjointe aux mêmes conditions d'emploi que Louise Leclerc avait à son départ. Il est également résolu de garder la secrétaire-trésorière adjointe actuelle jusqu'au prochain conseil afin de pouvoir faire le transfert de connaissance ainsi que de laisser le conseil décider des besoins en personnel de la municipalité. Une résolution d'embauche officielle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-224

12.2. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE EN INGÉNIERIE DE LA CÔTE LAFLEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ainsi que 3 citoyens ont fait une rencontre en personne avec les ingénieurs chargés des travaux de la Côte Lafleur ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette rencontre, il a été demandé aux ingénieurs de retravailler les plans afin de réduire l'expropriation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser un mandat supplémentaire en faveur de la firme EMS ingénierie pour un montant de 6 503.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-225

12.3. PLAN TOPOGRAPHIQUE DE LA CÔTE LAFLEUR

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé aux ingénieurs de retravailler les plans afin de réduire l'expropriation ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire un plan topographique du terrain à l'est de la Côte Lafleur appartenant à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser la directrice générale à mandater la firme Picard & Picard, arpenteur-géomètre afin de produire un relevé topographique pour un coût approximatif de 2 100.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-226

12.4. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE EN ARCHITECTURE GRANGE DÎME

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé aux architectes de retravailler les plans afin de retirer la salle de quilles des plans et de réaménager le bâtiment de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'autoriser un mandat supplémentaire à la firme BOON architecture au coût de 1 445.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans l'excédent non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

2021-10-227

12.5. RÉPARATION DU BÂTIMENT DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de la patinoire a besoin de travaux d'urgence puisque l'eau entre à l'intérieur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser l'achat de matériaux afin de réparer le bâtiment de la patinoire pour un montant approximatif de 1 500.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es).

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Sandrine Reix, il est 21h08.

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. À moins de mention au présent procès-verbal, le maire ne participe pas aux votes.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 4 octobre 2021 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 octobre 2021.

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.